

---

## Un quart de siècle de la Charte de Venise

Préparé par US/ICOMOS

### Résumé

Pour bien comprendre le rôle de la Charte de Venise dans nos politiques et pratiques actuelles en matière de préservation historique, il est nécessaire de comprendre l'organisation de la préservation historique aux Etats-Unis. En effet, la préservation se situe dans le contexte d'une organisation politique de type fédéral, dans laquelle les programmes nationaux d'inventorisation et d'enregistrement des monuments historiques et de réalisation des projets de préservation historique peuvent coexister parallèlement aux programmes des états, des comtés et des municipalités. La préservation doit répondre aux attentes financières des propriétaires d'immeubles historiques et des investisseurs opérant sur les marchés de capitaux privés. La préservation doit reconnaître les réalités politiques qui ont tendance à accorder une priorité plus élevée à d'autres programmes. Au niveau national, l'encouragement de la préservation repose essentiellement sur des incitations fiscales (allègement des impôts fédéraux sur les revenus). Les programmes de préservation des Etats, des comtés et des municipalités ont tendance à réglementer la préservation historique des biens immobiliers privés sans faire intervenir les incitations financières.

En 1964, les Etats-Unis n'ont pas soutenu, pour des raisons diverses, l'adoption de la Charte de Venise. Cependant, les principes de la Charte (sauf quelques exceptions mineures dues spécifiquement à la situation américaine) sont solidement ancrés dans notre pratique de la préservation historique, grâce aux politiques fédérales réunies dans le manuel officiel de la préservation historique du Département américain de l'Intérieur (« *The Secretary of the Interior's Standards for Historic Preservation* »). Ces normes englobent et reflètent les principes de base de la Charte de Venise. Elles prescrivent les pratiques acceptables régissant l'acquisition, la protection, la stabilisation, la préservation, la réhabilitation, la restauration et la reconstruction de monuments historiques. Depuis 1971, ces normes ont gouverné 20.000 projets de préservation historique représentant des travaux d'une valeur de plus de 13 milliards de dollars.

US/ICOMOS n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de récrire la Charte de Venise. Pour bien faire, une version moderne de la Charte adaptée aux Etats-Unis devrait faire ressortir les réalités sociales,

économiques et politiques constituant les bases contemporaines de la préservation dans notre pays, tout en continuant de reconnaître les justifications et pratiques ayant traditionnellement régi l'intervention en matière d'immeubles historiques. Les Etats-Unis se contenteraient volontiers d'une déclaration de doctrine, basée éventuellement sur « *The Secretary's Standards* », qui décrirait et réconcilierait les réalités actuelles de notre philosophie et de nos techniques en matière de préservation historique.